



## HOMMAGE A FRANÇOIS CROUZAL

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, ce week-end, le décès de François CROUZAL. A 64 ans, il disparaît des suites d'une longue maladie contre laquelle il a combattu avec courage et détermination.

François était devenu un des plus fervents défenseurs de notre filière. Il était à la fois une personne de confiance, de valeurs et d'actions.

Il a aidé pleinement à la prise en compte au sein de la collectivité pour laquelle il travaillait, de l'importance et du rôle de la forêt et du bois en Périgord.

Il a été un acteur essentiel de la création du plan départemental forêt bois mais aussi des actions d'aménagement foncier, des colloques nationaux sur la forêt privée. Encore récemment, alors que la maladie le taraudait, il travaillait avec sa volonté habituelle pour la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

Amoureux des arbres, de la forêt, il s'y ressourçait, conscient de l'importance de bien la gérer et de savoir la valoriser. Il s'intéressait non seulement aux modes de gestion de la forêt du Périgord, mais aussi à toutes les utilisations du bois, aux industries de transformation et aux nouvelles technologies qui permettaient de mieux l'utiliser.

Son engagement à nos côtés dans nos instances était sans faille. Son esprit synthétique lui a permis de comprendre très vite notre milieu et ses enjeux. Nous n'oublierons pas son esprit ouvert et curieux et surtout son humour qui en faisait un homme apprécié de tous.

Acteurs du monde forestier et professionnels du bois, nous lui devons beaucoup. Nous saluons ici collectivement sa mémoire et son courage. Nous adressons à son épouse, ses enfants et petits-enfants, amis, collègues et proches nos plus profondes condoléances.



Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est un établissement public dont la mission est de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées françaises en promouvant une gestion forestière durable. Ses délégations régionales, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), renouvelleront leurs conseils d'administration au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Les conseils des CRPF sont constitués majoritairement de propriétaires forestiers élus par leurs pairs. Plus de 22 000 propriétaires forestiers sont ainsi appelés à élire leurs représentants au Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine d'ici à début février. Lors du précédent scrutin, la Dordogne avec près de 418 000 ha est le département de France qui a le plus voté avec un taux de participation de 25%.

*[Sud Ouest Dordogne – 16 janvier 2017](#)*



Pour chaque euro investi par Forinvest Business Angels, le fonds d'investissement Angel Source va déboursier un euro également. Les deux structures viennent de nouer un partenariat en ce sens. Les forestiers investisseurs, réunis au sein de Forinvest BA, sont ainsi labellisés comme partenaires d'Angel Source. Ce fonds, géré par la société parisienne de gestion iSource, co-investit dans de jeunes entreprises innovantes, aux côtés de réseaux de business angels. À Forinvest d'identifier les entrepreneurs qui portent des technologies prometteuses dans la filière forêt-bois. Biotechnologies, techniques de construction bois ou énergies renouvelables, le spectre des entreprises financées est large. Cela va des drones pour la sylviculture de Drones & Co, aux meubles made in Pyrénées de La Compagnie du Hêtre, en passant par le matériau à base d'écorces qui dépollue les eaux chargées en métaux lourds et radionucléides, développé par la société Pearl. Quand Forinvest BA apporte des capitaux dans une entreprise, c'est au moins pour 5 ans. Alors, le réseau la suit de près et assiste notamment à ses assemblées générales. Lorsque Forinvest BA investit, Angel Source en fait donc autant désormais, sous réserve que l'entreprise accepte l'entrée de ce fonds dans son capital. Ces cinq dernières années, Forinvest BA a injecté près de 6 millions d'euros, au global, dans 23 entreprises innovantes. Ainsi soutenues, ces start-ups ont levé près de 40 millions d'euros auprès d'autres investisseurs. Sur les 23 élues, 21 existent encore aujourd'hui.

*[www.forestopic.com](http://www.forestopic.com) – 17 janvier 2017*



Le syndicat des propriétaires forestiers privés du Limousin a lancé le 20 janvier dernier un fonds pour inciter les 140.000 propriétaires du Limousin à reboiser. Ce fonds est porté et financé par l'ensemble des acteurs de la filière bois, des sylviculteurs jusqu'aux industriels et par un fonds participatif grand public. Un fonds forestier est une action collective, et la forêt historiquement, provient d'une action collective. Notamment la forêt nouvelle, puisqu'il y a eu un politique publique dans les années 60, dans laquelle déjà la filière participait, et avait un retour, pour inciter les propriétaires à planter ou replanter. La forêt d'aujourd'hui en est le résultat. Or, aujourd'hui, on constate un fort développement de la filière bois, mais un non-renouvellement de la forêt. Pour trois raisons. D'abord, un certains nombre d'essences sont en déséquilibre financier, entre le prix de vente et les conditions de replantation et d'entretien. Ensuite, des aléas climatiques et sanitaires sur certaines essences. Et enfin, le déséquilibre sylvo-cynégétique, c'est à dire les dégâts produits par le grand gibier sur les plantations, qui épuisent les propriétaires ! Et puis nous pensons déjà à la forêt de 2050.

*[www.francebleu.fr](http://www.francebleu.fr) – 20 janvier 2017*

C'est courant 2017 que doit intervenir, estime l'Ademe, la signature des contrats avec les bénéficiaires de Dynamic Bois, pour ce qui est du volet de l'amélioration des peuplements forestiers. L'agence a conduit deux appels à manifestation d'intérêt Dynamic Bois, en 2015 et 2016, en vue de mobiliser du bois énergie et, par ricochet, de dynamiser la sylviculture. La contractualisation avec les porteurs de projets s'est déjà matérialisée pour les deux autres volets que sont l'animation visant à la mobilisation du bois, d'une part, et l'investissement en matériel, d'autre part. Concernant l'aide à la gestion sylvicole, la mise en œuvre des projets requiert plus de temps. Que ce soit pour l'édition 2015 de Dynamic Bois ou celle de 2016, le paiement des aides à la sylviculture doit intervenir en 2017. Dynamic Bois compte, au total, plus d'une quarantaine de projets lauréats.

*[www.forestopic.com](http://www.forestopic.com) – 23 janvier 2017*

La compensation carbone volontaire est un mécanisme issu du Protocole de Kyoto qui permet d'annuler une partie de son impact sur le climat via le soutien financier à des projets évitant ou séquestrant des émissions de gaz à effet de serre (GES). La compensation carbone n'intervient qu'en dernière phase, lorsque toutes les mesures de réduction de gaz à effet de serre ont déjà été réalisées à la source. Un projet certifié doit permettre d'éviter ou de séquestrer des GES. Il y a tout un protocole pour certifier un projet carbone qui permettra de vendre des crédits-carbone (équivalant à des tonnes de carbone évitées dans l'atmosphère). Ainsi, le Groupement d'intérêt public (GIP) du Massif Central s'est fixé pour objectif de définir des projets de compensation carbone en forêt sur son territoire. A ce jour, trois types de projets pourraient donner naissance à des crédits carbone : le boisement en zones non boisées, le reboisement pour remplacer certaines espèces mal adaptées ou ravagées (maladie / tempête / incendie...) et une amélioration de la gestion forestière. Le tout pour favoriser la production du bois d'œuvre qui séquestre plus de CO2 que les autres produits forestiers et surtout plus longtemps. Fallait-il encore trouver un partenaire financier pour lancer des expérimentations grandeur nature. Le Groupe La Poste a investi près de 300 000 euros dans plusieurs projets forestiers du Massif Central, en Lozère, dans le Puy-de-Dôme, en Ardèche et en Haute-Vienne. Reste à monétiser la tonne de carbone évitée ou séquestrée sur un projet forestier français probablement plus cher que dans les pays du Sud. Néanmoins, les entreprises pourraient y voir un véritable intérêt quant à leur implication locale, une image positive pour leur clientèle et leurs employés. La certification de ces projets forestiers est encore en cours d'élaboration et ne sera pas officielle avant 2018.

[www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 23 janvier 2017

Créer un cadre national pour la certification carbone des projets forestiers, cela implique d'abord de connaître le marché. L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) publie une étude sur la demande volontaire en crédits carbone en France, avec un focus sur le carbone forestier et agricole. Cet institut, fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence française de développement, a conduit un questionnaire en ligne, ayant reçu 179 réponses, et a mené des entretiens avec 21 entreprises et quatre collectivités. Le rapport s'intéresse aux motivations des financeurs, qui achètent des unités carbone à proportion des émissions de CO2 réduites ou séquestrées par les projets qu'ils soutiennent. Au sein des entreprises ou des collectivités, la compensation carbone participe le plus souvent d'une stratégie de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, voire d'un objectif de neutralité carbone. Financer des plantations d'arbres, par exemple, est alors un moyen de stocker du carbone. Ce marché pourrait croître de 50 % dans les dix prochaines années. L'I4CE souligne toutefois que cette projection s'avère « fragile » et que l'évolution du marché reste « incertaine », notamment du fait du « caractère temporaire de certaines démarches ». Le prix du carbone varie de 4 à 24 euros par teq CO2, selon les transactions. Cette large fourchette s'explique par la diversité des initiatives financées, par des prix dégressifs en fonction du volume acheté et par des négociations de gré à gré. Le prix moyen des crédits pondéré par les volumes s'établit à 4,23 euros par teq CO2 en 2015. Des prix jugés « faibles » par l'I4CE.

[www.forestopic.com](http://www.forestopic.com) – 27 janvier 2017



Cash Investigation : droit de réponse de PEFC France. Le 24 janvier 2017, Cash Investigation a consacré une émission à l'industrie du bois. Ce reportage, monté à charge notamment contre le système de certification PEFC, a été réalisé dans des conditions que PEFC France a souhaité dénoncer. Ils regrettent les méthodes employées par l'équipe de Cash Investigation avec laquelle ils avaient fait le choix de collaborer car ils estiment qu'il est de leur devoir de donner au plus grand nombre une compréhension claire des enjeux de la gestion durable des forêts.

Ils rappellent les fondamentaux du système PEFC à savoir que les propriétaires forestiers qui souhaitent adhérer sont de bonne foi et qu'ils sont réellement propriétaires de forêts en France. Ce système repose sur la confiance. En effet, sur le bulletin d'adhésion, le propriétaire forestier doit renseigner les parcelles forestières qu'il souhaite faire certifier et déclarer par écrit : « Je confirme par la présente que les parcelles désignées ci-dessus sont bien des parcelles forestières ». Cash Investigation a volontairement enfreint les règles du système en montant de toutes pièces de faux bulletins d'adhésion. Cette démonstration est totalement inutile puisqu'aucun volume de bois ne peut sortir de ces surfaces non forestières !

Chaque année, les bureaux PEFC en région (appelés Entités d'Accès à la Certification) réalisent des contrôles en forêt auprès d'un panel représentatif de propriétaires forestiers adhérents. Ces bureaux régionaux PEFC sont eux-mêmes audités et certifiés par un organisme certificateur indépendant et accrédité par la puissance publique (COFRAC - Comité Français d'Accréditation).

Le nombre de propriétaires contrôlés n'est bien évidemment pas choisi au hasard, puisqu'il est imposé par les règles de contrôle validées par la puissance publique (COFRAC) et appliquées par les grands systèmes de certification (ISO, NF, Ecolabels,...).

Contrairement aux propos tenus sur le plateau par le porte-parole de Greenpeace France, Jean-François Julliard, le label PEFC a une réelle utilité. Apposée sur un produit à base de bois, la marque PEFC atteste que le propriétaire forestier qui a cultivé le bois et que toutes les entreprises qui ont récolté et transformé ce bois ont mis en oeuvre les pratiques de gestion forestière durable PEFC. Ils regrettent que les journalistes n'aient pas cherché à investiguer sur d'autres systèmes de certification. Cette position a par ailleurs été soutenue par différents communiqués de ONF, FRANSYLVA, UCFF, COPACEL...

[www.pefc.fr](http://www.pefc.fr) – 25 janvier 2017



L'interprofession France Bois Forêt s'apprête à lancer une campagne de communication « Cap 2020 » d'un budget de 10 millions d'euros TTC sur 3 ans (2017-2019), en partenariat avec France Bois Industrie Entreprises (FBIE) et le comité professionnel Codifab. Annoncée depuis quelques mois, cette action de promotion cible d'une part les prescripteurs de bois, tels que bureaux d'études, architectes, bailleurs sociaux, et d'autre part le grand public, en vue de stimuler la demande en bois. L'interprofession entend sélectionner, d'ici à la mi-2017, une agence de communication plutôt généraliste, c'est-à-dire non spécialisée dans le bois. L'enveloppe de 10 millions d'euros sur 3 ans s'avère conséquente, par rapport au budget de l'organisation. Le montant de la contribution volontaire obligatoire (CVO), collectée par France Bois Forêt auprès du secteur, représente ainsi de l'ordre de 8 millions d'euros pour l'année 2016. Cette campagne doit être lancée mi-septembre 2017.

[www.foresopic.com](http://www.foresopic.com) – 2 février 2017

## EXPLOITATION FORESTIERE

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les chantiers forestiers non-mécanisés doivent faire l'objet d'une déclaration à l'administration dès qu'ils dépassent les 100 m<sup>3</sup> mobilisés. Plusieurs organisations (la FNB, la FNCofo, Fransylva et les Experts forestiers de France) contestent cette décision et demandent au ministre de l'Agriculture de relever le seuil de déclaration des chantiers forestiers et sylvicoles à son niveau précédent, fixé à 500 m<sup>3</sup>. Dans leur courrier, les organisations professionnelles suggèrent au ministre qu'il pourrait être laissé à la liberté des préfets, compte tenu de spécificités locales, la possibilité de prendre des mesures adaptées dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.

[www.leboisinternational.com](http://www.leboisinternational.com) – 12 janvier 2017

Parmi les nouvelles technologies, les drones et logiciels forestiers connaissent actuellement des évolutions significatives. Beaucoup d'entre eux intègrent désormais des applications sur smartphones pour des utilisations très pratiques sur chantiers forestiers. D'autres innovations apparaissent ou sont en cours de commercialisation sur le marché forestier français. Par exemple, la société Pierre Mauchamp S.A., spécialisée dans la création de logiciels destinés à la filière du bois, édite un progiciel de gestion intégré (PGI) spécifique aux besoins de la filière du bois. La société compte environ 150 clients, principalement des scieries, mais aussi des raboteries et des négociants. Ce progiciel permet de réaliser des bilans paramétrables pour les coupes de bois (achat, façon, débardage, réception, transport...). Le bois International du 28 janvier fait le point sur ces différentes technologies.

[Le bois international](http://Le bois international) – 28 janvier 2017

Fin 2016, avec le démarrage du projet européen EFFORTE, FCBA, l'ONF, International Paper Comptoir des Bois de Brive, la Société d'Exploitation Forestière de l'Est, COPACEL et la coopérative Forêts et Bois de l'Est ont engagé une nouvelle vague de travail collaboratif touchant aux sols forestiers, ces supports précieux de la gestion forestière durable. Le lien ci-après offre un aperçu du programme d'actions collectives FCBA actuellement dédié à la thématique « exploitation forestière et sol » et fait le point sur la complémentarité des recherches menées d'une part sur les questions d'intégrité physique (comment réduire le tassement, l'orniérage et préserver la traficabilité des sols forestiers), d'autre part sur la dimension chimique (gestion des exportations minérales en lien avec les nouvelles pratiques de récolte).

[Lire l'article - FCBAINFO](http://Lire l'article - FCBAINFO) – Janvier 2017

Le permis tronçonneuse répond à une norme commune européenne ECC (European Chainsaw Certificate) et vise à améliorer et renforcer les compétences et l'efficacité de l'opérateur en milieu de travail, améliorer la mobilité de l'opérateur et son employabilité dans toute l'Europe et réduire les accidents. Pour l'instant il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire mais c'est un très bon outil pour harmoniser les compétences des utilisateurs et notamment en terme de sécurité. Beaucoup de donneurs d'ordre y voient déjà une qualification certaine en terme de compétences techniques et sécuritaires, c'est pourquoi ce permis est un avantage indéniable pour valoriser vos compétences et votre travail par un critère qualité supplémentaire.

*Formation permis tronçonneuse européen Niveau 2 (ECC1.2)  
CFPPA de Meymac les 7/8/9 Mars 2016.  
Toute inscription est à prendre  
auprès de Madame Cognerasau 05 55 46 02 00.*

## ENTREPRISES

---

La préfecture a confirmé le 21 décembre dernier, la bonne nouvelle pour la Communauté de communes (CdC) des Landes d'Armagnac : « Le projet Wood-Hy/Hy-Boy de l'intercommunalité est l'un des lauréats de l'appel à projets national Territoires hydrogène lancé en mai dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle. Il consiste notamment à produire de l'hydrogène à partir du bois par un processus de pyrolyse et de gazéification. Ce gaz peut être ensuite employé par la chimie, la métallurgie, l'agroalimentaire, mais aussi pour la mobilité. » Nicolas Lafon, vice-président en charge du développement économique et de la transition énergétique à la CdC avait dévoilé les contours de ce projet qui s'appuiera sur une bioraffinerie alimentée par le bois de pin (à Losse). « Le projet est né du constat que nous étions loin des grosses industries papetières pour écouler et valoriser les bois de trituration de notre forêt. C'est un projet d'écologie industrielle territoriale, multi-usages, qui créera de l'emploi. Il valorisera notre ressource locale et favorisera le circuit court (récolte des bois à maximum 30 kilomètres). » Le projet pourra bénéficier des différents dispositifs publics de soutien.

*Sud Ouest Landes – 22 décembre 2016*



Le groupe familial Thébault, basé à Magné, leader français du contreplaqué, poursuit son développement en investissant dans une nouvelle usine de production, basée dans l'Aube. L'industriel du bois a fait l'acquisition d'un bâtiment de 7.000 m<sup>2</sup>, sur un terrain de quatre hectares situé à Marigny-le-Châtel, afin d'y installer une usine de déroulage dédiée au peuplier. Un investissement de l'ordre de 8 M€, partagé à hauteur de 30 % par le Sarthois Drouin, un spécialiste du peuplier – près de la moitié de la production nationale de contreplaqué – et qui portera sur la création d'une ligne d'écorçage de grumes, une ligne de déroulage, un séchoir et une chaudière biomasse. Avec cet investissement, le groupe Thébault renforce sa politique de diversification des essences déroulées dans ses usines, l'okoumé dans ses deux unités de déroulage implantées à Sauzé-Vaussais ainsi qu'au Gabon, le pin maritime sur son autre site de Solférino dans les Landes, le peuplier représentant à peine 2 % du volume transformé. Les feuilles de placages de peuplier issues du nouvel outil industriel seront transformées dans les usines de contreplaqué des deux partenaires, dont Magné pour Thébault. D'une capacité de 75 000 m<sup>3</sup> de billons de peuplier et 30 000 m<sup>3</sup> de placages, la nouvelle usine qui emploiera 25 salariés démarrera sa production au premier trimestre 2018.

*[www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr) – 4 janvier 2017*

Préserver les savoir-faire, investir et innover, c'est la cause qu'a portée François Hollande pour la filière bois, lors de sa visite dans les Vosges (région Grand Est), ce 20 janvier 2017. Le président de la République s'est rendu sur le site d'une entreprise de la filière bois et à l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois (Enstib). Il était entouré de plusieurs responsables politiques, dont le député Christian Franqueville et Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation. François Hollande a visité le site du fabricant de meubles WM88, à Châtenois. Cette société fait partie du groupe Weber Industries dont le dirigeant, Dominique Weber, vient d'être élu à la tête de FBIE, la fédération France Bois Industries Entreprises.

*[www.forestopic.com](http://www.forestopic.com) – 20 janvier 2017*





60 millions de palettes fabriquées en France ne sont pas réutilisées et sont considérées comme perdues. Sur un chantier, elles représentent une part importante des déchets qui doivent légalement faire l'objet d'un recyclage. Chez Imerys Toiture, leader français de la tuile terre cuite et spécialiste de solutions pour toits et façades, la protection de l'environnement est une priorité qui ne s'arrête pas à la sortie de ses sites de production. Précurseur, IMERYS Toiture met en place, dès le début de l'année 2017, des palettes réutilisables consignées. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de sa démarche de développement durable. A compter de janvier 2017, Imerys Toiture débutera la livraison à ses clients distributeurs de ses tuiles et accessoires sur des palettes consignées renforcées, facilement identifiables grâce à leur film bleu. Cette période de transition se déroulera jusqu'à épuisement des palettes perdues. Imerys Toiture répond ainsi, non seulement aux exigences réglementaires prévues dans le Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant sur la prévention et la gestion des déchets par tous les industriels mais participera également, chaque année, à la sauvegarde de 9 100 tonnes de bois.

[www.batinfo.com](http://www.batinfo.com) – 20 janvier 2017



Les premières estimations de la Fédération Européenne du Parquet (FEP) relatives à l'évolution économique de la filière pour la fin 2016 indiquent une accélération mesurée d'un mouvement général de croissance. Après une progression de 0,5% en 2015, ce marché a gagné 2% en 2016. Des estimations qui se basent sur des informations fournies par les fédérations membres de la FEP et qui ont été présentées dans le cadre de la réunion du bureau FEP sur Domotex. Il en résulte que le chiffre d'affaires du parquet progresse à peu près dans toute l'Europe.

[www.bois.fordaq.com](http://www.bois.fordaq.com) – 24 janvier 2017

Dans un communiqué de presse rédigé le 25 janvier dernier, le syndicat CGT de la menuiserie Grégoire à Saint-Martial-d'Artenset, en Dordogne, spécialisée dans la fabrication de menuiseries pour les maisons individuelles, fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir du groupe qui compte 488 salariés. "Vendredi 13 janvier, les élus du comité d'entreprise ont reçu un courrier notifiant le départ précipité du PDG Jean-Michel Jousain. Celui-ci est d'ores et déjà remplacé par Jean-Marie Chuffart du cabinet Prospères et Philippe Favre son associé. L'inquiétude des salariés est réelle face à ce cabinet dont l'intervention dans les entreprises comme Caterpillar s'est soldée par des licenciements massifs." Cette décision de faire appel au spécialiste du redressement d'entreprises en difficulté aurait été prise par les actionnaires, désormais majoritaires dans cette entreprise familiale créée en 1907.

[Sud Ouest Dordogne](http://Sud Ouest Dordogne) – 25 janvier 2017

Pertes d'effectif et défaillances d'entreprises marquent les scieries ces dernières années, tandis que le secteur se modernise. C'est une tendance relevée par la Banque de France, dans une récente étude réalisée pour la Fédération nationale du bois (FNB). Le rapport décortique les données financières de plusieurs échantillons d'entreprises. Les liquidations intervenues depuis 2012 concernent à 70 % la catégorie des « feuillus et mixte ». Nicolas Douzain, délégué général de la FNB, y voit un « effet "export des grumes" ». Quelque 10 % des entreprises liquidées ou dissoutes depuis 2012 ont été absorbées par une autre entité. Les éventuelles créations d'entreprises n'entrent pas dans le champ de l'étude. Dans les feuillus, la productivité augmente. Mais, les scieries étudiées voient leur effectif s'éroder, de l'ordre de 20 % en 7 ans. Leur chiffre d'affaires tend à stagner, bien que le prix du chêne ait bondi de plus de 60 % depuis 2012. Dans les résineux, la baisse des effectifs est moindre, estimée à 5,6 % en 7 ans. Le chiffre d'affaires croît de 6,7 % entre 2012 et 2015, sans que la valeur ajoutée ne suive ce rythme. La productivité se trouve au même niveau qu'en 2008, « malgré un haut niveau d'investissement ». Au global, la cotation Banque de France fait ressortir une proportion de vulnérabilité accrue. Dans ce contexte, plusieurs régions prévoient des aides spécifiques pour les scieries dans le cadre du programme européen Feader 2014-2020. Il s'agit, selon le découpage des régions précédant la réforme territoriale, de Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Centre, Pays-de-la-Loire, Corse. D'autres aides existent, comme les dispositifs de soutien aux PME, à l'emploi ou à la recherche et développement (R&D). Des signaux d'optimisme émergent toutefois. La filière connaît un niveau d'investissement plus élevé que dans l'industrie en général. Les scieries paraissent ainsi parées pour rebondir, en cas d'embellie de la conjoncture. S'ajoutent un taux d'exportation en croissance et, par ailleurs, un environnement économique marqué par des permis de construire plus nombreux ces derniers mois. Enfin, la transmission des entreprises ressort comme un enjeu pressant. La FNB y sensibilise ses adhérents. Car, dans ces métiers, une société sur quatre se trouve aujourd'hui sans successeur.

[www.forestopic.com](http://www.forestopic.com) – 1er février 2017

## BOIS CONSTRUCTION

Organisé par FCBA et FPInnovations avec le concours d'Adivbois, le 1<sup>er</sup> congrès mondial WoodRise sur le développement de l'usage du bois dans les immeubles de moyenne et de grande hauteurs se tiendra à Bordeaux les 12 et 15 septembre 2017. Ce congrès devrait s'organiser autour de séances plénières, d'ateliers thématiques et de visites. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la construction et a pour ambition de mettre en relation décideurs, maîtres d'ouvrage, promoteurs, architectes, EPA...



Plus d'informations sur [www.wood-rise-congress.org](http://www.wood-rise-congress.org)



En 5 ans, plus de 3 000 bâtiments ont été présentés au Prix national de la construction bois. Devenu un concours de référence en matière d'architecture et de construction bois en France, il a pour objectif de témoigner du dynamisme de la construction bois en France et de valoriser l'utilisation des bois français dans le bâtiment. Cette année, c'est pour nous l'occasion de lancer le 1<sup>er</sup> concours régional Nouvelle Aquitaine de la construction bois. Pour cette 1<sup>ère</sup> édition régionale, les structures interprofessionnelles de la Nouvelle Aquitaine ont décidé d'œuvrer ensemble en coordonnant leur travail et en harmonisant les anciens prix régionaux tout en restant cohérent avec l'action nationale portée par France Bois Régions et soutenue par France Bois Forêt, du Codifab et de VIA. Les candidats sont invités à déposer leurs réalisations bois sur le site internet prévu à cet effet. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 9 janvier et jusqu'au 24 mars 2017. Au-delà de cette date et jusqu'au 31 mai, les projets participeront au prix régional.

Rendez-vous sur [www.prixnational-boisconstruction.org](http://www.prixnational-boisconstruction.org)

En partenariat avec le Parc naturel régional Périgord-Limousin et BoisLim, le Lycée Raymond Loewy de la Souterraine et le Lycée Porte d'Aquitaine de Thiviers. Mettre en lumière la créativité et le dynamisme de la filière bois en Périgord-Limousin à travers les expériences menées par de jeunes étudiants et des entreprises locales, tel est le propos de cette exposition. Elle présentera le projet « Conception et design en bois local Limousin » et des réalisations des élèves du Lycée Porte d'Aquitaine. BoisLim, interprofession forêt-bois en Limousin, anime cette action depuis 2014 : son objectif est d'impulser une dynamique dans ce secteur. BoisLim valorise le local et le collectif auxquels s'adjoint un volet design. Durant deux ans, un groupe de sept entreprises a été accompagné dans le développement et la réalisation de nouveaux produits en bois local. Les réalisations réussies et très abouties, fruits des collaborations entre professionnels métiers d'art et étudiants en design : pour une approche plurielle de la conception en bois local sont présentées jusqu'au 4 mars au château de Nontron.



[www.metiersdartperigord.fr](http://www.metiersdartperigord.fr)

## BOIS ENERGIE

La stratégie française de transition énergétique prévoit de substituer une partie des sources d'énergie fossile par l'utilisation accrue de ressources renouvelables. Pour limiter la concurrence avec d'autres usages, la filière bois énergie sera amenée à mobiliser des gisements de bois jusqu'alors laissés en forêt : les rémanents forestiers (menus bois, souches, petites tiges, arbres mal conformés, purges...). Toutefois, la récolte de ces compartiments supplémentaires doit se faire dans des conditions qui assurent la durabilité de la gestion forestière. Ainsi le projet GERBOISE (GEstion raisonnée de la Récolte de BOIS Energie) vise à mettre à disposition des opérateurs de terrain des recommandations et conseils concernant les pratiques de récolte de compartiments supplémentaires, menus bois notamment. Ces recommandations concerneront à la fois la fertilité et la biodiversité. Elles constitueront une actualisation et un élargissement du guide « La récolte raisonnée des rémanents en forêt » édité par l'ADEME1 en 2006. Elles doivent bien sûr être adaptées aux pratiques de récolte destinée à la production de plaquettes forestières (pour le Bois Energie), qui ont fortement évolué ces dernières années. Pour améliorer les connaissances sur ces pratiques de récolte et adapter les recommandations, un observatoire a été mis en place comportant deux parties : d'une part une enquête menée par FCBA auprès des professionnels mobilisateurs de bois énergie en France sur les bois récoltés en 2015, d'autre part un monitoring de chantiers pour analyser finement les exportations minérales et autres impacts potentiels fonction des modalités de récolte. Cette synthèse présente les résultats de la première enquête.

Lire l'article – FCBAINFO – Janvier 2017



La filière bois énergie se développe mais la consommation de cette matière énergétique renouvelable est encore bien en dessous des possibilités offertes par la ressource nationale. Les collectivités territoriales peuvent jouer plusieurs rôles majeurs dans ce développement qui entre pleinement dans le projet de transition énergétique lancé par le gouvernement. Les principales actions menées actuellement

par les collectivités territoriales et leurs groupements se situent principalement dans le rôle de maître d'ouvrage. Départements et régions multiplient les collèges et lycées chauffés au bois. Les communes et leurs communautés ayant choisi le bois pour chauffer un ou plusieurs de leurs équipements sont de plus en plus nombreuses, certaines profitant même pour développer des réseaux de chaleur.

[www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) – 27 décembre 2016

## BOIS ENERGIE

2017 - LIMOGES PARC DES EXPOSITIONS

Comme il l'a été depuis sa création en 1998, le Salon Bois Energie reste l'événement leader en France pour le bois-énergie, couvrant tout le secteur, "de la forêt à la flamme", incluant : équipement forestier, production et distribution de combustibles bois, industrie et collectivités locales, chauffage domestique... C'est l'événement précurseur pour le chauffage au bois. A la demande générale, le Salon Bois Energie revient à son format d'origine, soit deux journées professionnelles (jeudi/vendredi) et deux journées grand public (samedi/dimanche). Le Salon est également reconnu en tant que plateforme de lancement des innovations les plus récentes, se focalisant le plus souvent sur l'efficacité énergétique, la propreté de la combustion, l'amélioration du design et de l'ergonomie - tout ce qui fait du bois énergie un choix de vie particulièrement judicieux aujourd'hui sur les plans économiques et environnementaux, et tout simplement la façon la plus agréable de rester au chaud pendant l'hiver !

L'édition 2017 c'est :

- > plus de 400 exposants et sociétés représentées, provenant de 20 pays équipement forestier, production et distribution de combustibles bois, industrie et collectivités locales, chauffage domestique...
- > Plus de 15 000 visiteurs attendus (professionnels et particuliers)

## PUBLICATION

La Nouvelle-Aquitaine est la première région popuicole avec 42 000 ha, soit 21 % de la surface nationale et 29,8 % de la récolte nationale (environ 390 000 m<sup>3</sup> par an). Elle compte un important tissu d'entreprises représentant près de 2 000 emplois. Le technoguide du peuplier réalisé par Futurobois est un outil indispensable, une référence pour tous les acteurs de cette lière d'avenir, que nous devons au travail mené depuis longtemps en Poitou-Charentes, avec les entreprises de cette lière, très présentes en Région. Le peuplier offre de nombreux avantages : polyvalent, il peut être utilisé sous des formes très variées qui vont de l'emballage léger aux charpentes les plus solides, en passant par toutes formes d'agencement. En soutenant ce travail d'accompagnement pédagogique pour développer les usages qualitatifs du peuplier, la Région souhaite renforcer la valeur ajoutée et la compétitivité de la lière peuplier. Accompagnant également les opérations de boisement pour assurer un approvisionnement de qualité, elle agit concrètement aux côtés des professionnels, pour un développement durable et créateur d'emplois locaux.

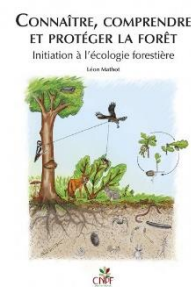
Ce technoguide est disponible sur simple demande auprès de votre interprofession

*FUTUROBOIS – Janvier 2017*





Cet ouvrage pédagogique permet de comprendre la forêt, de son humus à sa canopée. Illustré de nombreux dessins au trait, il est idéal pour les étudiants, les gestionnaires forestiers et amoureux de la forêt ! L'intérêt patrimonial de l'écosystème forestier est des plus forts en raison de sa surface, de sa diversité et de ses rôles : écologique, paysager, social, économique... La forêt remplit de nombreuses fonctions essentielles, voire vitales, qui font d'elle le milieu naturel le plus précieux de notre planète. La forêt fournit notamment le bois nécessaire à la construction, au chauffage, à l'ameublement et au papier. Elle épure l'air et l'eau, stocke le carbone, héberge des espèces animales et végétales typiques, protège les sols contre l'érosion et joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique. Cependant, la forêt reste peu, voire mal connue. Fort de ce constat, l'auteur – conseiller auprès de l'Union européenne en matière d'Éducation à l'Environnement – consigne dans cet ouvrage les connaissances élémentaires sur la forêt : écologie, biologie, faune, flore, services écosystémiques, ennemis et menaces, gestion... pour en faire ressortir les liens et interactions qui unissent et relient les êtres vivants de cette communauté exceptionnelle. Dans un langage clair, pratique et accessible, l'ouvrage offre à tous ceux qui s'intéressent à la forêt une vision globale et synthétique pour comprendre son fonctionnement et la voir avec un autre regard.



[www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com) – IDF 2017



Succès mondial de librairie, L'homme et le bois de Lars MYTTING (édition Gaïa) révèle tous les secrets de la méthode scandinave. En particulier le séchage, étape cruciale pour obtenir un bon feu. Un ouvrage à recommander en ces périodes hivernales.

Interbois Périgord est soutenu dans ses actions par un grand nombre d'entreprises de la filière Forêt Bois départementale et par :

